



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706\_05-DE  
Reçu le 21/07/2023  
Publié le 21/07/2023

N° DBC 20230706-05

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET à 16H30

**Date de la convocation :** 29 juin 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 06 Juillet 2023 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Bernard VIGNAUD, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Patrice BION (*représentant Michel GONIN*).

#### Membres du Bureau absents excusés :

Didier CORNET, Caroline GUELON, Hélène BOUDON, Olivier CHAMBON, Daniel BALISONI, Daniel BERTHUCAT, Michel GONIN (*représenté par Patrice BION*), Sylvain HERMAN, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BERTHUCAT, Jean Eric GARRET, Claude GOUILLON-CHENOT, Patrick SAUZEDDE.

#### Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Tony BERNARD  
Philippe BLANCHOZ à Stéphane RODIER  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix  
délibératives : 2

Total votants : 18

**TARIF D'INTERVENTION DES SERVICES DE THIERS DORE ET MONTAGNE DANS LE CADRE DES CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES**

**Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-4-1 II ;

**Vu** la délibération n° 20190627-31 du Conseil communautaire du 27 juin 2019 approuvant la convention cadre de mise à disposition des services techniques ;

**Vu** la délibération n° 20230323-65 du Conseil communautaire du 23 mars 2023 approuvant les termes des avenants et la convention de mise à disposition des services techniques.

Le rapporteur expose :

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) a délibéré le 27 juin 2019 afin d'approuver les termes de la convention

## AR Prefecture

063-200070712-20230706-DBC20230706\_05-DE  
Reçu le 21/07/2023  
Publié le 21/07/2023

cadre de mise à disposition de services qui précise les conditions et modalités de mise à disposition de services communaux ou communautaires, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services.

Ainsi, plusieurs conventions ont donc été conclues entre la CCTDM et les Communes pour la mise à disposition des services techniques communaux à la CCTDM, ou inversement pour la mise à disposition des services techniques intercommunaux aux communes.

Afin de faciliter la facturation et de les harmoniser avec les tarifs fixés par les communes, sur la base d'une moyenne du coût horaire chargé des agents concernés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, frais médicaux, formation...), les tarifs correspondant aux interventions des services techniques de TDM sont fixés ainsi :

Objet	Coût horaire en euros
Agent technique sans véhicule motorisé ou avec voiture type citadine	32 €
Agent technique avec engin (minipelle, tracteur...)	38 €
Agent technique avec véhicule technique léger (micro-benne, camion benne 3,5 tonnes, fourgon, minibus...)	38 €
Agent technique avec camion poids lourd	54 €

Comme prévu dans la convention, la facturation correspondante inclut ce tarif horaire, auquel s'ajoutent 5 % correspondants aux charges de fonctionnement indirectes (encadrement, moyens bureautiques et informatiques, véhicules, essence...) ainsi que les charges afférentes aux interventions (matériel et fournitures).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs d'intervention des services techniques de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 18

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon